



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CARRIERES

GT Régional

Le 21 juin 2023

Nantes



Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement

5. Point sur l'avancement de la mise en œuvre du SRC

Orientation n° 2 : Prendre en compte l'environnement et préserver la ressource en eau, la biodiversité et les paysages

Recommandation n°2 (étude paysagère avec l'appui d'un paysagiste concepteur)

Indicateur SRC : nombre d'autorisations accordées intégrant une étude paysagère avec un Paysagiste Concepteur par rapport au nombre total d'autorisations accordées.

Travail en cours par le SRNT avec l'appui du service civique (Ugo F) et du paysagiste concepteur de la DREAL (Denis Comont)

Recommandation n°2 (étude paysagère avec l'appui d'un paysagiste concepteur)

Indicateur SRC : nombre d'autorisations accordées intégrant une étude paysagère avec un Paysagiste Concepteur par rapport au nombre total d'autorisations accordées.

Analyse comparative de 5 études paysagères intégrées aux dossiers d'autorisation (avec et sans appui d'un paysagiste concepteur) et visites terrain de 2 carrières

Les critères retenus pour sélectionner les dossiers analysés

- Localisation (proximité de Nantes)
- Echanges avec l'Ud 44 et l'Ud 85
- Études avec et sans un paysagiste concepteur
- Disponibilité/temps pour les visites
- Contexte paysager
- Intérêt de l'exploitant pour l'étude

Les dossiers sélectionnés

- Kleber Moreau à St Vincent sur Graon (avec Paysagiste Concepteur) + visite de terrain
- Casson Orbello à Casson (avec PC) + visite de terrain

- Kleber Moreau à St Michel Le Cloucq (avec PC)
- Merceron à Vairé (avec PC)
- SOCAC à Campbon (sans PC)

Détail comparatif des études d'insertion paysagère

Ref.	ENTREPRISE	LOCALITÉ	EQUIPE	DÉVELOPPEMENT DES ÉTUDES										Qualificatif/descriptif Evaluation de 0 à 5										
				Etat des lieux et enjeux		Explication du projet		Insertion dans le site		Impact visuel		Mesures d'intégration												
				Qualificatif	Notation	Qualificatif	Notation	Qualificatif	Notation	Points de vues	analyse	Structurante	masquante											
1	CARRIÈRES KLEBER MOREAU	85-St MICHEL LE CLOUICQ	B.E. envir. pays. intégrée	Description précise présentant la structure du paysage, sa composition en rapport avec les usages locaux.		4	Description du projet précise et en relation avec la compétence paysagère. Illustrations en appui		4	Complète et bien illustrée et dans la continuité des étapes liées au projet et aux sources de vues		4	Sources de vues argumentées et précisées		4	Fine et clairement présentée		5	Modèles de terrain (merlons) adaptés, mais posés et non pas inscrits dans la géomorphologie	3	Proposition de compléter le réseau de haies	4	Moyenne paysage correcte à bonne	4,00
2	CARRIÈRES KLEBER MOREAU	85-St VINCENT SUR GRAON	B.E. envir. pays. intégrée	Description précise présentant la structure du paysage, sa composition en rapport avec les usages locaux.		4	Description du projet précise et en relation avec la compétence paysagère. Illustrations en appui		4	Complète et bien illustrée et dans la continuité des étapes liées au projet et aux sources de vues		4	Sources de vues argumentées et précisées		4	Fine et clairement présentée		5	Modèles adaptés et permettant une utilisation ultérieure	4	Proposition de compléter le réseau de haies	4	Moyenne paysage bonne	4,14
3	ORBELLO GRANULATS	44 - CASSON 'La Recouvrance'	J.P. Durand	Correct et relativement détaillé avec une présentation historique de l'évolution du paysage			Explication détaillée donnant une bonne vision du projet attraverso de cartes thématiques.		4	Complète et bien argumentée amenant des complémentarités paysagères favorisant la biodiversité.		4	Correct mais il n'y a peu d'arguments s expliquant la raison des points de vues		3	Sommaire avec peu de qualification de chaque vue		3	Mesures relativement fortes dont le ruisseau détourné	4	Le masquage un peu trop mis en avant aux dépens d'une intégration plus discrète	3	Moyenne paysage correcte à moyen	3,57
4	LA SOUDANAISE DES SABLES	44 - SOUDAN 'La Gourbillière'	SAS AXE Non paysagiste	Sommaire et peu explicite		2	Sommaire et non illustré		3	Peu significative		3	Peu précisées		2	Sommaire		2	Très faible	1	Faible	2	Moyenne faible	2,14
5	SOCIETE DU GRAND AUVERNÉ	44 -Le GRAND- AUVERNÉ	P.Y. Hagneré Pays. indép.	Description précise et très illustrée. Bonne connaissance du site bien retranscrite.		5	Explication détaillée et précise		4	Assez peu significative		3	très complet		5	Démonstrative et claire		4	agricole et écologique , bien adaptée	4	Structures minimales manquant de force	3	Moyenne paysage correcte à bonne	4,00

Notation	
0	Non traité
1	décalé - hors sujet
2	faible mais à propos
3	Moyen à correct
4	bon niveau d'approche
5	excellent

VISITE DE LA CARRIÈRE DE CASSON (44)

L'impact visuel découle principalement de la position de l'observateur. C'est la source de vue ou le point de vue.

Comment qualifier cet impact essentiel pour l'appréciation du projet dans un site?

Vers l'entrée de la carrière
l'image de la chapelle varie
suivant le sens d'arrivée.

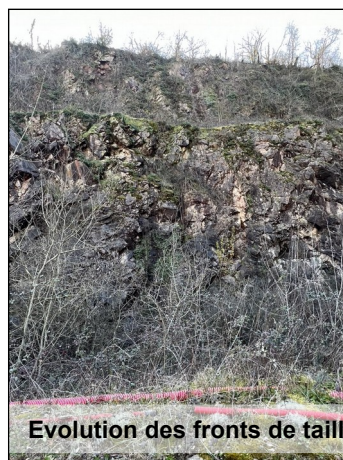


Le traitement en merlon de la limite périphérique réduit très souvent l'impact visuel depuis le voisinage.



VISITE DE LA CARRIÈRE DE S^t VINCENT SUR GRAON(85)

L'évolution de la carrière induit des impacts extérieurs par les terres et matériaux de découverte à remblayer, l'eau à évacuer en bassin(s). Le chantier dure autant que la carrière et peut générer une gêne pénalisante pour l'environnement. Le phasage est par conséquent à voir aussi sous l'angle de l'impact visuel du chantier permanent.



Evolution des fronts de tailles suivant la géologie et la végétalisation spontanée qui se développe

Études comparative des études d'insertion paysagères – Points à retenir

- Connaissance du paysage
 - Approche respectueuse de l'environnement de la carrière et du contexte social et culturel
- État des lieux et enjeux :
 - **Doit permettre de définir des lignes de force à préserver ou à développer pour proposer ensuite les enjeux d'insertion paysagère du projet de la carrière**
 - Présentation de la situation globale et du détail de la constitution du site
 - Description précise et présentation de la structure du paysage, sa composition en rapport avec les usages locaux
 - Présentation écrite, graphique et iconographique adaptée, facile à comprendre
- Explication du projet
 - **Description précise du projet et son intégration dans le site actuel**
 - Présentation des éléments structurants du projet d'extension d'un point de vue paysager
 - Illustrations en appui, explications détaillées, vision du projet par des cartes thématiques ..

CONNAISSANCE DU PAYSAGE : État des lieux

Qualifier le paysage à proximité de la carrière

2.3 Contexte paysager à l'échelle du site

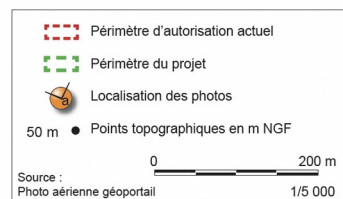
La carrière du Danger est située dans le bocage vendéen, au sein d'un petit vallon faiblement encaissé.

Les terrains de l'autorisation actuelle occupent une surface de près de 23 hectares, située entre les cotes 40 et 52 NGF. La fosse atteint actuellement la cote de 1 m NGF. Le site est bordé au sud-ouest par la voie communale menant de la Rd19 au nord-ouest au hameau du Vivier au sud-est. L'accès au site se fait depuis cette voie communale. Des merlons anciens végétalisés, boisés ou doublés de haies arborées, ceinturent l'ensemble du site actuel. Certains de ces modelés atteignent les 6 m de haut (en limite est) et même les 10 m de haut (en limite nord). Cependant leur végétalisation permet une meilleure intégration paysagère.

Plusieurs fermes et hameaux entourent l'emprise du projet :

- la ferme du «Carrefour», à 340 m au nord-ouest ;
- le hameau du «Danger», à 150 m au nord-ouest ;
- le hameau de «la Barre», à 260 m au sud-ouest ;
- le hameau du «Vivier», à 200 m au sud-est ;
- la ferme de «la Bourie», à 480 m à l'est ;

Le hameau de «la Touche», au nord-est du site actuel, est intégrée au projet d'extension. De plus, un chemin de randonnée passe en bordure nord de la zone d'extension du projet.



ENCEM - Mars 2019

Plan du site à l'état actuel



Carrière du Danger - SAINT VINCENT SUR GRAON (85)

9

CONNAISSANCE DU PAYSAGE : Enjeux

Définir les enjeux et les sensibilités patrimoniales et sociales

2.2 Enjeux patrimoniaux et paysagers du secteur d'étude

2.2.1. Patrimoine bâti et naturel

Les éléments du patrimoine naturel et culturel du secteur d'étude sont localisés sur la carte en page 5. L'enjeu principal est la présence de la carrière au sein du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin (cf. paragraphe suivant). Le monument historique le plus proche est situé à près de 2,8 km du site actuel (Menhir de la Chenillée au sud du site). Il n'existe pas de site classé ou inscrit dans le secteur d'étude (le Vieux Moulin de la Garde et sa butte étant le site inscrit le plus proche situé à 6,8 km au sud).



Menhir de la Chenillée à Saint-Vincent-sur-Graon, monument historique inscrit.

Crédit photo : Eduarel - Sous licence Creative Commons 3.0

2.2.2. PNR du Marais Poitevin

Le Parc naturel régional a été créé initialement en 1979 dans le marais Poitevin avec, pour élément déterminant, sa zone humide. Il couvre actuellement un espace de 91 communes et 197 221 hectares, à cheval sur trois départements. Deuxième plus grande zone humide de France, le Marais poitevin est un hydro-agro-écosystème. Depuis le XI^e siècle, l'homme l'a façonné pour sa valorisation agricole par la maîtrise de l'eau, créant trois grands ensembles : le marais desséché protégé des crues et marées par des digues, parcouru de canaux ; le marais mouillé, réceptacle inondable des eaux de bassins versants (dont la Venise Verte, 7^e Grand Site de France depuis 2010, à 40 km à l'est de la carrière actuelle) et le marais maritime, à l'Ouest, lieu de rencontre entre eaux douces et salées de la baie de l'Aiguillon et qui offre un paysage rythmé par les marées et les saisons.

Sa mission est de concilier modernisation des conditions de mise en valeur agricole d'une part, et maintien de la zone humide d'autre part, avec, au cœur de ce débat, la question des aménagements et de la gestion hydraulique.

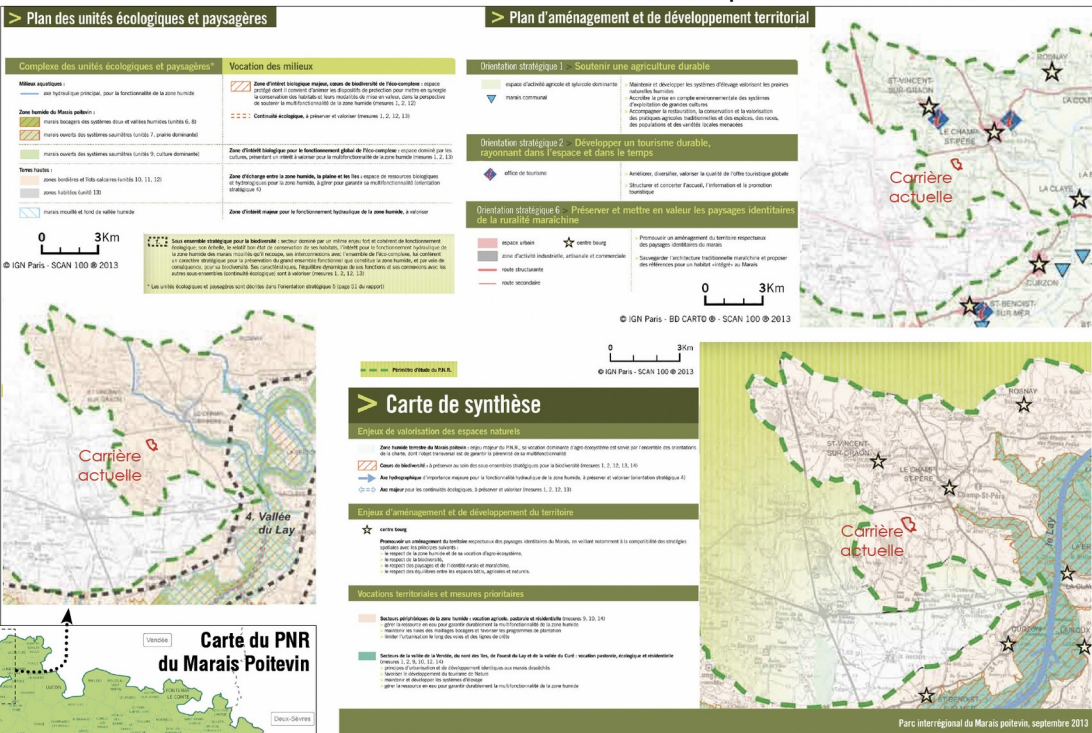
La Charte du PNR fixant les objectifs pour la période 2014-2026 identifie trois grands axes pour le territoire à l'horizon 2026 :

1. Agir en faveur d'un Marais dynamique
2. Agir en faveur d'un Marais préservé
3. Agir en faveur d'un Marais partagé

De plus, le programme d'actions annuel du Syndicat mixte est mis en œuvre selon trois principales modalités d'intervention complémentaires :

- Le Syndicat mixte exerce une animation territoriale ;
- Le Syndicat mixte apporte un conseil-assistance aux porteurs de projets publics et privés ;
- Le Syndicat mixte porte des actions en maîtrise d'ouvrage.

ENCEM - Mars 2019



2.2.3. Vocation touristique du secteur

Le tourisme du secteur reste assez moyennement développé. Les zones très touristiques se concentrent sur le littoral et sur le cœur du Marais Poitevin. Néanmoins, le tourisme loisirs et nature se développe avec le château et son parc floral et tropical à St-Cyr-en-Talmont (à moins de 4 km au sud-est), le parc de loisirs de Moutiers-les-Mauxfaits (à 3,5 km à l'ouest) et les quelques gîtes et campings des environs. De plus, quelques chemins de randonnée parcourent le secteur d'étude, notamment un chemin local balisé, qui passe à proximité de la carrière (cf. plan en page suivante).

Carrière du Danger - SAINT VINCENT SUR GRAON (85)

CONNAISSANCE DU PAYSAGE : Explication du projet

Décrire précisément le projet dans son environnement immédiat **ET** en lien avec le paysage

4.1 Le projet

Afin de pérenniser son activité dans ce secteur, la société Kléber Moreau souhaite maintenir la carrière du Danger en activité. La durée de la demande d'autorisation sollicitée est de 30 ans.

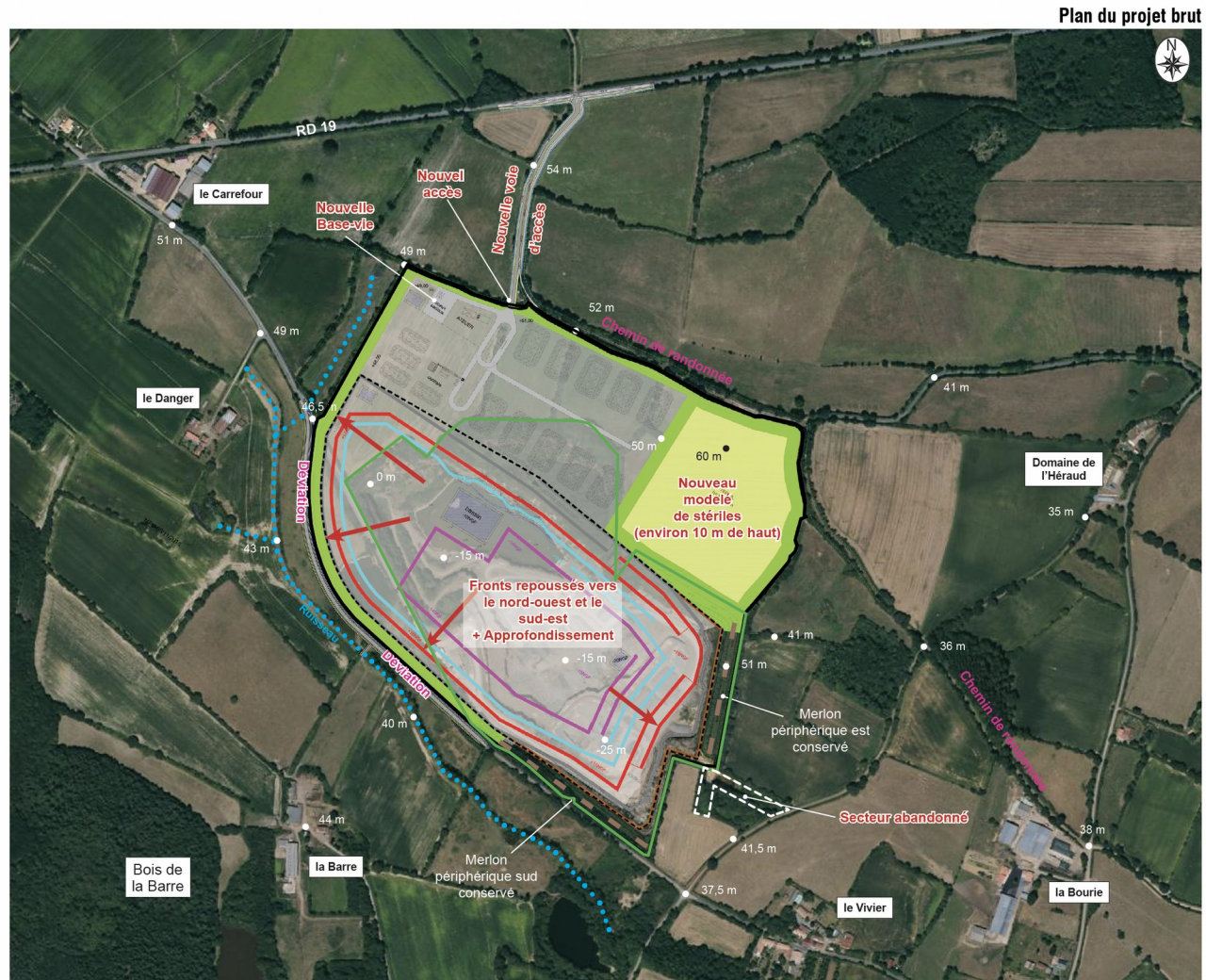
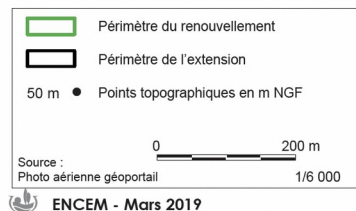
La surface concernée par la demande est de 42 ha environ, dont 19,5 ha en extension. La fosse actuelle sera étendue en direction du nord-ouest et de l'ouest. Les fronts sud-est seront repoussés en limite d'autorisation. Un approfondissement de 15 m sera réalisé pour atteindre la cote de -15 m NGF. Une déviation de la route en limite sud-ouest du site sera nécessaire.

Les cotes de l'exploitation finale seront comprises entre -15 m NGF au niveau du carreau et 51 m NGF au niveau des fronts supérieurs actuels nord-est, soit 66 m de hauteur maximale.

Les matériaux extraits seront traités sur place dans des installations mobiles de traitement, implantées en fond de fosse. Une plateforme sera créée au niveau du terrain naturel, à environ 50 m NGF, pour accueillir les stocks.

L'extraction va générer un volume de terres de découverte et de stériles de 470 000 m³. Ces matériaux seront stockés, de manière permanente, sur des terrains naturels, sur un large secteur situé dans l'angle nord-est du site.

A terme, la fosse d'extraction résiduelle deviendra un plan d'eau à vocation naturelle et écologique. Les fronts résiduels non immergés représenteront une hauteur maximale de 17 m. Les terrains de la plateforme au nord du site pourront être restitués à l'agriculture.



Carrière du Danger - SAINT VINCENT SUR GRAON (85)

17

Étude comparative des études d'insertion paysagères – Points à retenir

- Impacts visuels :
 - Doit permettre d'appréhender la présence du site durant le chantier et après travaux
 - Intérêt de définir et d'argumenter, de qualifier les sources de vues par une typologie de points de vue (chemin agricole, sentier de randonnées ..)
 - Sources de vues argumentées et précisées, qualification de chaque vue ..
 - Localisées et définies en termes de vues potentielles sur la carrière
 - Justifier les cadrages par le risque visuel ...(mieux vaut justifier par l'origine du point de vue en terme de sensibilité ou d'enjeu)
 - Définir la sensibilité : vue depuis, ou vers, un lieu emblématique et/ou protégé, ou simplement représentatif ou encore dégradé
 - Définir l'enjeu : très peu de passants, journaliers, occasionnels ; visiteurs et touristes ou trafic important/ image de marque ou pittoresque locale.
 - Les points de vue définis comme sensibles et ou à enjeux sont analysés par simulation visuelle (dans certains cas, une coupe cotée et annotée suffit)

IMPACTS VISUELS : Localiser et justifier les sources de vues

3.1 Localisation des zones de perceptions actuelles

L'objectif de ce chapitre est d'inventorier et de qualifier les espaces et les itinéraires qui entretiennent des relations visuelles avec le site : d'où le site actuel est-il vu, quels secteurs du site sont visibles, à quelle distance et par qui ? Le relevé des perceptions visuelles permettra ensuite de définir des préconisations adaptées à la nature du site et à son impact dans l'environnement.

3-1-1 Les écrans visuels

Les écrans visuels, réduisant les zones de perception, sont principalement constitués par :

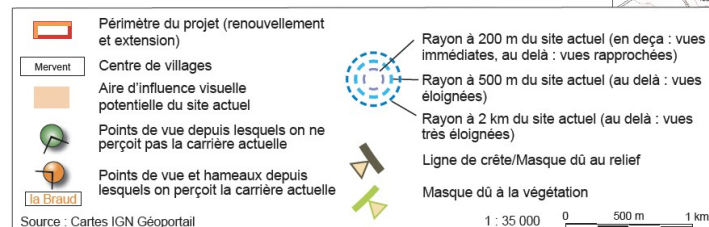
- les lignes de crête du relief légèrement vallonné du secteur, qui, à distance éloignée, réduisent totalement le bassin visuel du site au delà de 4 km de distance ;
- les boisements qui recouvrent presque intégralement les versants de la vallée de la Vendée et qui limitent très fortement les perceptions depuis le sud ;
- les nombreuses haies arborées du bocage du secteur au nord du site, qui réduisent les perceptions sur les stocks et merlons.

3-1-2 Détermination du bassin visuel du site actuel

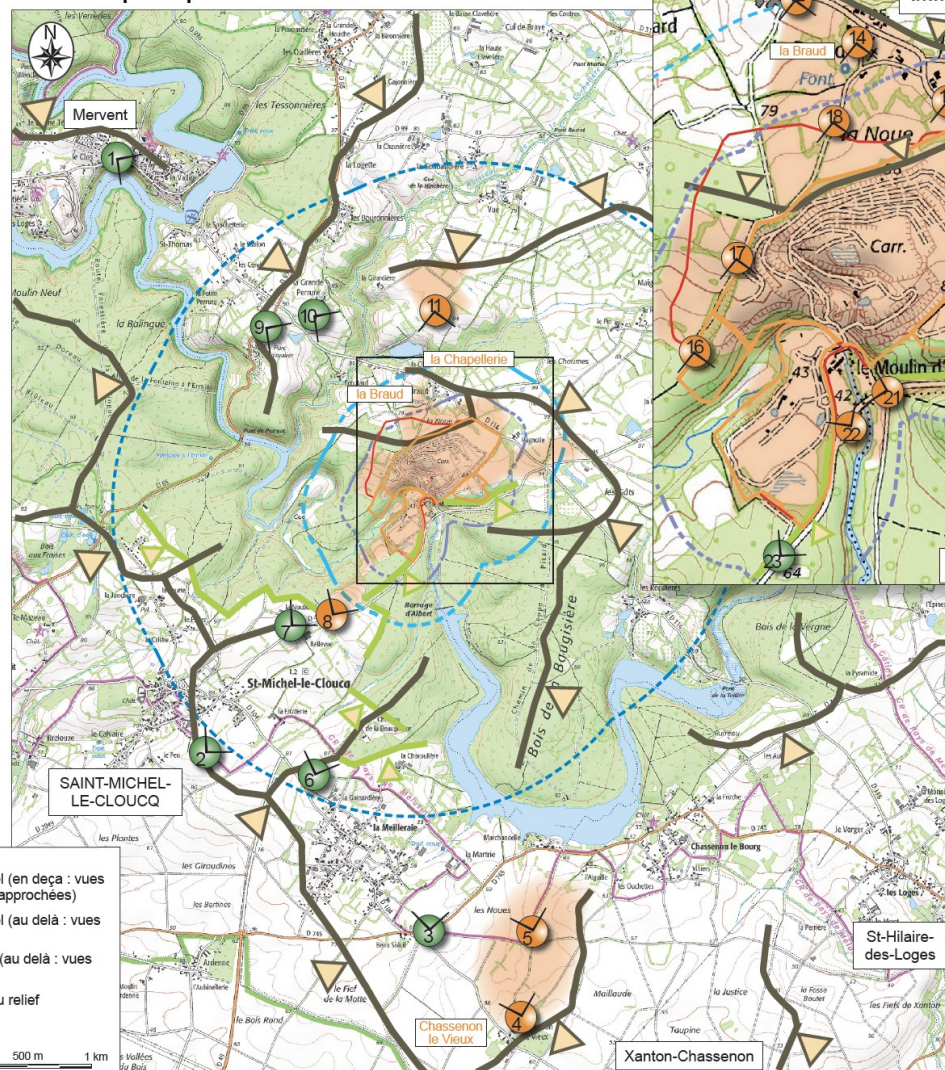
Le bassin visuel identifié du site actuel est assez restreint. Il s'étend à 4 km de distance maximum du site mais ne concerne que certains secteurs assez localisés. Il comprend des portions de territoires de trois communes : Saint-Michel-le-Cloucq, Xanton-Chassenon au sud et Foussais-Payré au nord-est.

Le site actuel présente peu d'impact visuel depuis les habitations environnantes. Aucune d'entre elles ne perçoit la fosse d'exploitation et ses fronts. Les principaux axes de communication du secteur ne présentent pas de perceptions sur le site (RD 65 à l'ouest et RD745 au sud). Les routes départementales secondaires RD 49 et RD 116 présentent une visibilité sur le site actuel, en passant à proximité de celui-ci. Le site n'est visible depuis aucun monument ou site protégé. Un chemin de randonnée local passant en limite sud et ouest du site présente des perceptions sur le site, ainsi que dans une moindre mesure, le GR de Pays de Mélusine, passant sur des chemins communaux à plus de 3 km au sud.

La carte ci-contre recense les zones de perceptions offrant une vue sur la carrière. Les pages suivantes présentent le détail des modalités de perceptions du site, illustrées de photos à partir de certains points de vue représentatifs.



Carte des perceptions visuelles du site actuel



Une carte de synthèse explicite

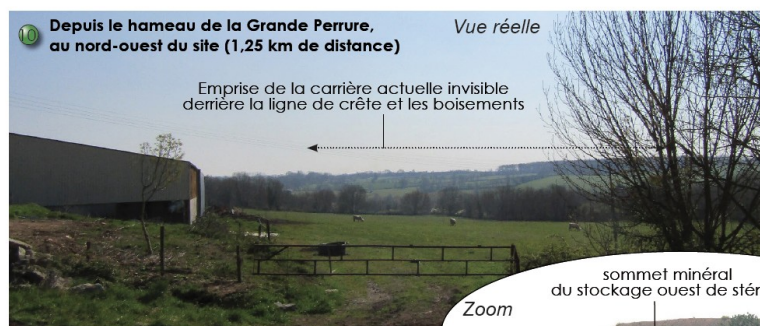
IMPACTS VISUELS : Localiser et justifier les sources de vues

3.2 Points de vue significatifs (suite)

► Depuis le nord :

Les fronts de la carrière, orientés vers le sud, ne sont pas visibles depuis ce secteur, étant donné que la ligne de crête du versant sur lequel s'appuie la carrière bloque toute les perceptions. Seul le merlon nord et les stockages est et ouest peuvent dépasser topographiquement cette ligne de crête. Néanmoins, les boisements et les haies, qui accompagnent cette dernière, limitent fortement les perceptions sur ces éléments de la carrière (cf. points de vue n°9 et 10 ci-contre et n°13 en page suivante). Ils peuvent néanmoins être ponctuellement visibles à travers les trouées, notamment en hiver, et selon certains axes de vue. C'est notamment le cas depuis la route du plateau aux abords du hameau de la Girardièrre (cf. point de vue n°11 en page précédente), ainsi que depuis le hameau de la Chapellerie et la RD116 à ses abords (cf. point de vue n°12). Le merlon boisé s'apparente alors à une haie dense et ne crée pas d'impact notable. Par contre, la silhouette du stockage ouest minéral se détachant parfois sur le ciel et sa couleur contrastant avec les boisements alentours le rendent plus ou moins visible selon la saison, la luminosité et l'heure de la journée. La distance limite néanmoins cet impact :

Impact actuel très faible depuis le secteur du hameau de la Chapellerie et la route de la Girardièrre ; impact inexistant depuis les autres secteurs.



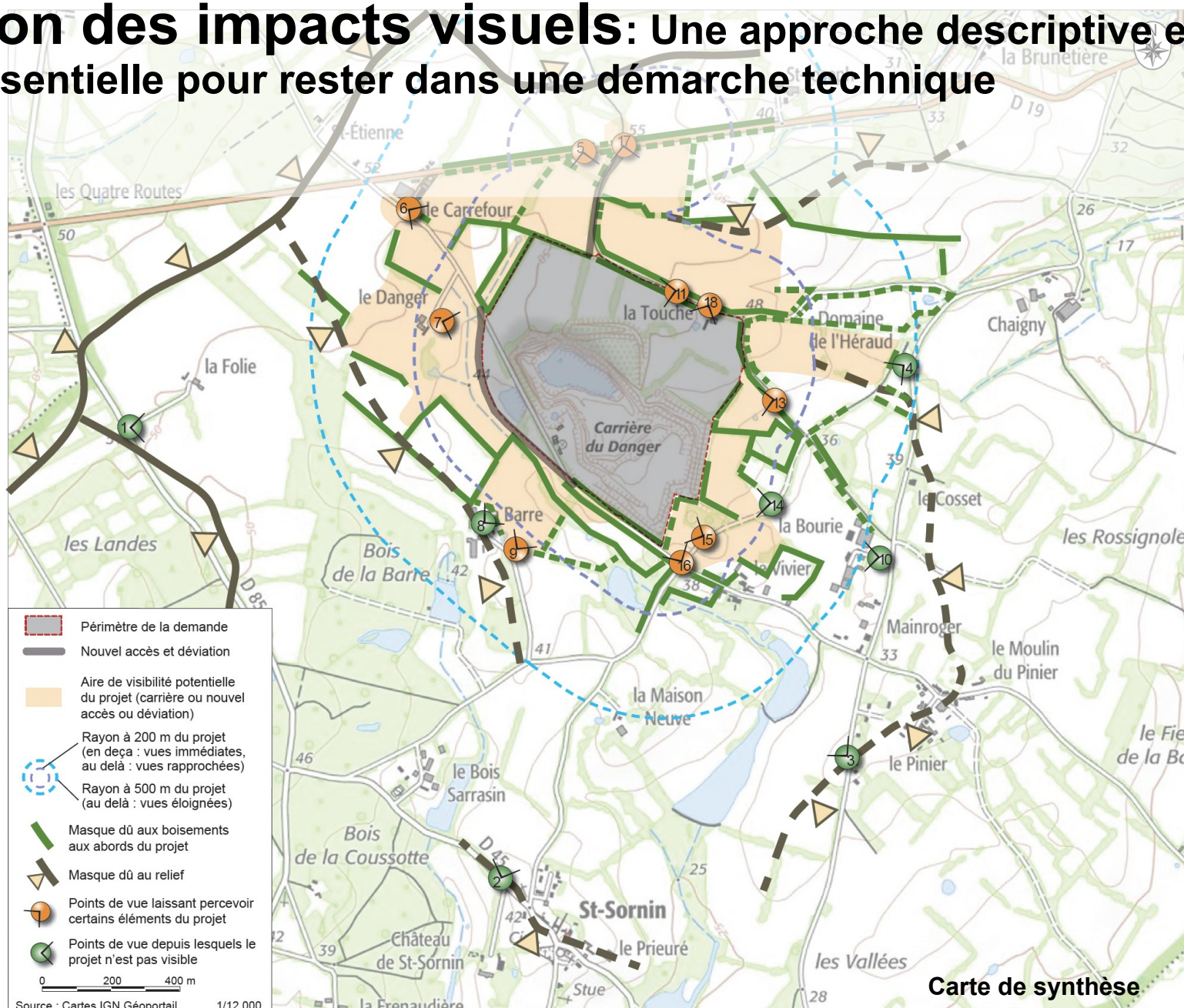
Des vues au sol descriptives

Étude comparative des études d'insertion paysagères – Points à retenir

- Appréciation des impacts visuels

- Envisager et présenter les impacts visuels depuis les sources de vues sensibles et ou à enjeux durant les états provisoires qui varient au cours de l'exploitation de la carrière
- Relève le plus souvent de « on voit » « on ne voit pas » .. de mesures de masquage
- **Intérêt de faire la part des impacts visuels d'un même point de vue durant les principales tranches d'exploitation**
- Suivant les points de vue, intérêt de donner les délais d'impact visuel majeur et le temps de fermeture de la vue
- S'appuyer sur des critères objectifs, non contestables pour analyser l'impact visuel via
 - **le rapport d'échelle** : vue partielle de faible ampleur ou pas
 - **La cohérence** : lignes de paysage harmonieuse ou pas avec le projet ? Ou en contradiction ? En rupture ?
 - **Le temps d'impact** : impact ponctuel ? Durable ? Perpétuel ?
- Attribution d'un gradient par critère d'impact, et par critère de sensibilité et d'enjeu permettant de qualifier le niveau d'impact visuel du projet et donc permettrait de justifier les mesures ERC

Appréciation des impacts visuels: Une approche descriptive et cartésienne essentielle pour rester dans une démarche technique



Appréciation des impacts visuels: Une approche descriptive et cartésienne essentielle pour rester dans une démarche technique

Photomontage du projet de renouvellement et d'extension

📍 Depuis le hameau le Danger, au nord-ouest du site

► Etat actuel



Des simulations visuelles uniquement depuis les points sensibles et/ou à enjeux. Permettant la comparaison de l'état existant, des étapes de chantier, dont les mesures compensatoires, et de l'objectif final.

► Etat final réaménagé (photomontage)



Un tableau reprenant chaque point visuel sensible et le notant suivant des critères prédéterminés permettrait une instruction du dossier mieux justifiable.

ENCEN - Mars 2019

Carrière du Danger - SAINT VINCENT SUR GRAON (85)

24

Étude comparative des études d'insertion paysagères – Points à retenir

- Les mesures d'intégration
 - Chaque point visuel est sujet à mesure ERC
 - Présenter les mesures d'intégration finales mais aussi avoir des vues intermédiaires suivant l'exploitation de la carrière et notamment de la plate forme
 - Les mesures structurantes ont un impact sur la structure et les usages du site ((modèles de terrain adaptés, inscrits ou pas dans la géomorphologie, adaptée à la présence de cours d'eau, agricoles ou écologiques ...))
 - Les mesures masquantes ont un impact sur la vue vers la carrière et ses abords immédiats (réseaux de haies ..)

LES MESURES D'INTÉGRATION: Une déduction de l'impact visuel pour améliorer les vues sensibles impactantes

4.3 Mesures proposées (suite)

4-3-3 Synthèse des effets résiduels du projet

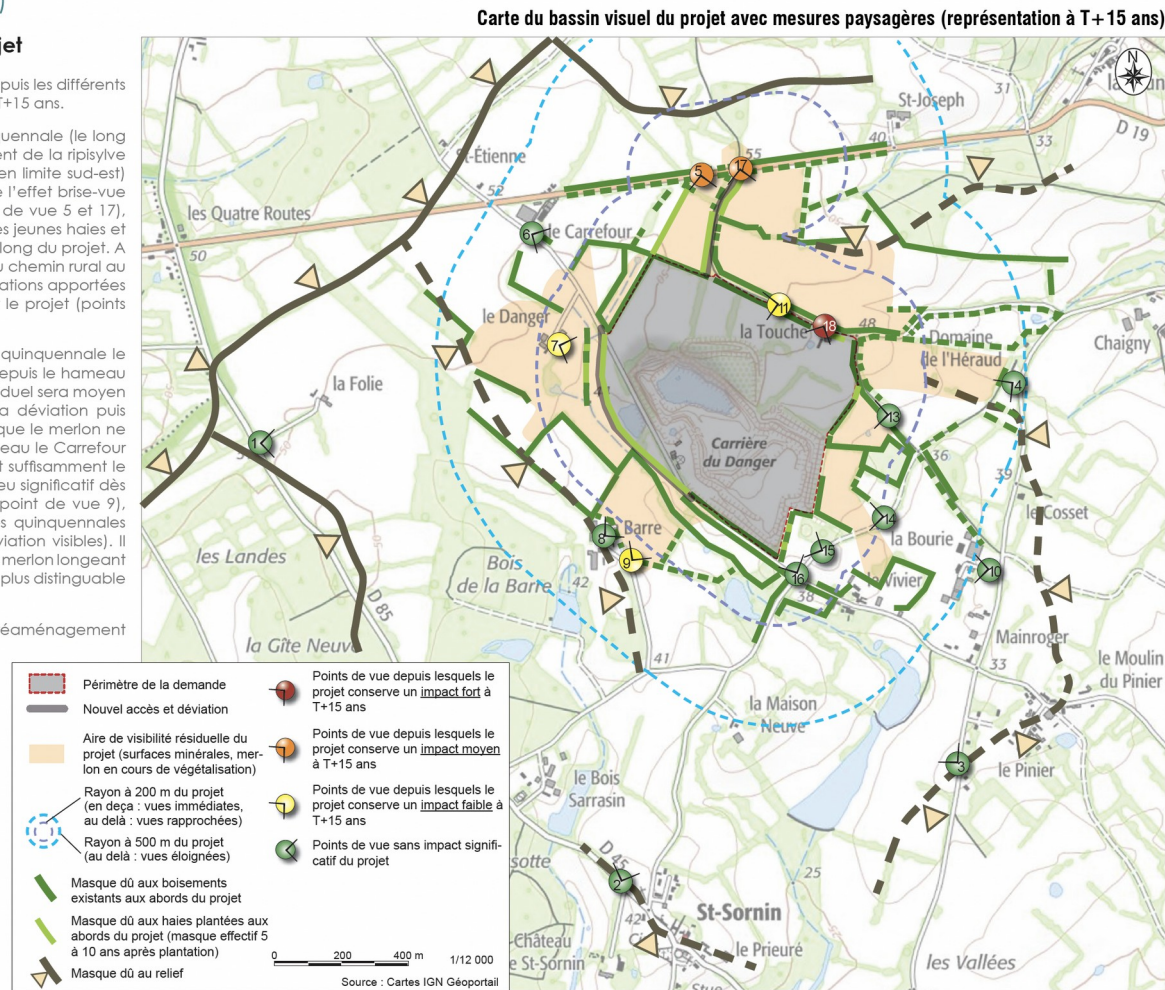
La carte ci-contre décrit l'impact résiduel du projet depuis les différents points de vue recensés. Elle illustre la situation à l'instant T+15 ans.

Les haies plantées au cours de la première phase quinquennale (le long du nouvel accès et à l'ouest de celui-ci, en renforcement de la ripisylve du ruisseau au sud-ouest ou en densification des haies en limite sud-est) présenteront alors une hauteur et une densité telles que l'effet brise-vue commencera à être intéressant. Depuis la RD19 (points de vue 5 et 17), le trafic des camions sera néanmoins visible par dessus les jeunes haies et au niveau du carrefour : l'impact restera moyen tout au long du projet. A l'angle sud, depuis le carrefour de la route du Vivier et du chemin rural au sud-est du site et leurs abords, les compléments de plantations apportées aux haies existantes empêcheront toute perception sur le projet (points de vue 15 et 16).

Les haies qui seront plantées lors de la seconde phase quinquennale le long de la déviation commenceront à limiter l'impact depuis le hameau du Danger et ses alentours (point de vue 7) : l'impact résiduel sera moyen à T+5 ans, fort au cours des 3 mois de chantier de la déviation puis deviendra faible à T+15 ans, et enfin peu significatif lorsque le merlon ne sera plus distinguable sous la végétation. Depuis le hameau le Carrefour (point de vue 6), à cette distance, les haies gommeront suffisamment le merlon de la déviation pour rendre l'impact du projet peu significatif dès T+15 ans. Depuis le secteur de la Barre, au sud-ouest (point de vue 9), l'impact restera moyen lors des deux premières phases quinquennales (reprise du stock actuel de stériles et travaux de la déviation visibles). Il deviendra faible dès T+15 ans grâce aux haies habillant le merlon longeant la déviation puis peu significatif lorsque le merlon ne sera plus distinguable sous la végétation.

Depuis le chemin de randonnée à l'est (point de vue 13), le réaménagement coordonné du versant est du stockage de stérile, visible surtout en hiver à travers les haies en premier plan, permettra de rendre l'impact peu significatif dès T+15 ans.

Depuis le chemin de randonnée passant en limite nord du stockage (point de vue 18), les travaux de mis en dépôt des stériles seront toujours visibles à T+15 ans. En effet, la haie plantée le long du chemin lors de la deuxième phase quinquennale ne sera pas assez haute pour les cacher mais elle permettra de marquer la limite du site : l'impact restera fort de T+5 à T+15 ans, puis il réduira grâce la croissance des plantations sur les versants du stockage et aux pentes douces des remblais appliquées dans ce secteur. Plus à l'ouest (point de vue 11), un merlon viendra doubler la haie arborée existante, ce qui permettra de limiter les vues sur la plateforme du projet, même en hiver : l'impact restera faible, tout au long du projet.



Une carte, un tableau, un texte sont des éléments complémentaires permettant à la fois une présentation d'ensemble et un détail descriptif de chaque mesure.

Les meilleures mesures sont celles qui optimisent l'exploitation de la carrière et celles qui redonnent de nouvelles vocations pendant et après l'exploitation globale de la carrière.

Proposition de pistes pour améliorer l'inscription paysagère dans les projets d'ouverture ou d'extension de carrières

- **S'assurer d'une connaissance fine du contexte d'inscription du projet et des mesures ERC qui en suivent (via le recours à un professionnel formé)**
- Développer des programmes d'études d'insertion afin de :
 - Reconnaître les paysages sous tous leurs constituants : géomorphologiques, occupation des sols, naturels, culturels
 - Localiser et préciser la raison, le risque et l'enjeu de chaque source de vue avec un argumentaire objectif et non discutable
 - Préciser chaque vue par ses impacts courant chantier et à chaque tranche significative et en objectif final estimé en années
 - Établir des mesures ERC à hauteur de chaque enjeu avec pour idée première de retrouver des usages répondant aux intérêts primordiaux de l'environnement social : productions agronomiques (cultures, prairies, maraichages, boisements ..)
 - Réfléchir aux évolutions du site en terme d'intégration dans le contexte local (en précisant et comparant les points de vues et les mesures palliant les impacts)
 - Induire, depuis le projet, une capacité de renouvellement des usages du site: agricole, forestier, touristique et loisirs, habitat, naturel, industriel,....

MERCI POUR VOTRE ATTENTION